

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le cinq du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°75

Date de Publication
- 9 JUIL. 2018
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 9 JUIL. 2018
Date de la convocation
27 juin 2018

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, MATEO, MAZEROLLE, SIMONIAN.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme DESBIEF à M. CHAIX
Mme LABI à Mme MATEO
Mme SAINT CLAIR à Madame le Maire
Mme SOULAYROL à Mme HATEMIAN
M. GENEST à M. RIVIERE
M. PIANEZZE à Mme SIMONIAN

Absents :

Mme GAWLIK
M. REYMOND

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Finances communales. Budget principal - Décision Modificative N°1.

A la demande de Madame le Maire, madame BERTRAND expose à ses collègues que le budget primitif 2018 a été adopté par le conseil municipal dans sa séance du 26 mars 2018.

Compte tenu de l'évolution d'un dossier d'infraction d'urbanisme, il convient de procéder à une consignation et donc à des réajustements de crédits.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1, équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 27

275 : Dépôts et cautionnement versés

+ 750.00€

RECETTES

Chapitre 27

275 : Dépôts et cautionnement versés

+ 750.00€

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative N°1 du budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 5 juillet 2018.

Le Maire,
Danielle MILON

